

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF267

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 10

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« déterminées en application de »,

les mots :

« mentionnées à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.